

Le Conseil de direction est composé de 32 personnes, dont 16 représentants des gouvernements, 8 des employeurs et 8 des employés. Tous, sauf les représentants de 8 principaux pays industriels, qui détiennent des sièges permanents, sont élus à tous les trois ans par la Conférence. Le Conseil de direction, qui se réunit d'habitude à tous les trois mois, voit à l'administration générale de l'Office international du Travail, établit son budget et détermine le programme de la Conférence quand celle-ci ne le fait pas elle-même. Trois sessions ont été tenues à Montréal au cours de 1946, soit en mai, septembre et octobre.

La Conférence a tenu 29 sessions et adopté 80 projets de convention et 80 recommandations embrassant un grand nombre de sujets: heures de travail; repos hebdomadaire; congés; âge minimum d'embauchage; travail de nuit des femmes et jeunes personnes; gages minimums; santé et précautions contre les accidents; indemnisation des accidentés; conditions de travail des marins; assurance contre le chômage, la maladie, le vieil âge et en cas de décès; problèmes de la main-d'œuvre coloniale; protection des ouvriers itinérants; et plusieurs autres problèmes relatifs à la sauvegarde des droits et des intérêts du travailleur. Il y a eu 921 ratifications de ces conventions de la part de 51 pays.

Huit conventions internationales du Travail ont été mises en vigueur sous forme de loi par le Parlement du Canada et ratifiées par le Gouvernement; six concernent les marins, une les débardeurs, et une la statistique.

En 1946, la troisième conférence régionale des membres américains de l'O.I.T. fut tenue dans la ville de Mexico (Mexique). La 28e session de la Conférence eut lieu à Seattle (E.-U.), et la 29e, à Montréal (Canada). Le Canada était représenté au Mexique (avril) par une délégation tripartite composée de travailleurs, d'employeurs et de délégués du gouvernement. Vingt-huit résolutions ont été adoptées qui traitaient surtout de relations industrielles, d'inspection de la main-d'œuvre et de formation professionnelle. La conférence maritime de Seattle, en juin, où le Canada comptait 12 représentants, a adopté neuf conventions relatives aux salaires minimums et aux heures maximums de travail, aux vivres à bord des navires, aux quartiers d'équipage, aux vacances payées et à la sécurité sociale.

En septembre-octobre, à Montréal, 46 pays étaient représentés par 429 délégués, conseillers, observateurs officiels et autres. Le ministre du Travail du Canada fut élu président. Trois conventions ont été adoptées concernant l'examen médical des enfants et des jeunes personnes en vue de l'emploi dans l'industrie et dans les occupations non industrielles et au sujet de la restriction du travail de nuit des enfants et des jeunes personnes dans des occupations non industrielles. Des recommandations furent faites au sujet de l'examen médical dans l'industrie et du travail de nuit en dehors de l'industrie.

Quatre des comités permanents, établis en 1945 par le Conseil de direction, afin d'instituer un rouage spécial pour l'étude des problèmes touchant la main-d'œuvre dans les industries mondiales principales, ont tenu leurs premières assemblées au cours de 1946. Ce sont: fer et acier, à Cleveland (Ohio) en avril; métaux, à Toledo (Ohio), en mai; textiles, à Bruxelles (Belgique), en novembre; et bâtiment, génie civil et travaux publics, à Bruxelles, en décembre.

De plus amples détails sur les diverses assemblées sont donnés dans la *Gazette du Travail*.